

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Bernard BARBIE, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

Procurations : Monsieur Philippe CADOR à Monsieur Philippe LANDES, Monsieur Pierre GOURLAND à Madame Arlette GRANGE, Madame Michèle PONS à Monsieur Serge DEUILHE, Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Madame Catherine LOUIT est élue secrétaire de séance.

INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Serge DEUILHE, Maire, expose que suite à la démission des Conseillers Municipaux suivants de leur mandat :

- **Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL (30 octobre 2019) ;**
- **Monsieur Damien CAZALOT (08 novembre 2019) ;**
- **Madame Eva MAHOU (12 novembre 2019) ;**
- **Madame Michèle STEFANI (29 octobre 2019) ;**

Il convient, conformément à l'article L 270 du Code Électoral, de procéder à l'installation de :

- **Monsieur Pierre GOURLAND ;**
- **Madame Michèle PONS ;**
- **Monsieur Bernard BARBIE ;**

Candidats issus de la même liste et suivant le dernier élu.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement et de ces installations.

DELIBERATIONS

19 x 94 - Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire – Approbation du contrat « Bourg Centre » 2019/2021 de la Commune de Saint-Lys

Dans le cadre de ses nouvelles politiques territoriales pour la période 2018-2021, le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée a lancé fin 2017 l'appel à projets « bourg centre » qui vise notamment à renforcer l'attractivité et le développement des communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipement, commerces...), remplissent également une fonction de centralité aux populations d'un bassin de vie.

A cet effet, la Région interviendra auprès des lauréats en soutenant les projets qui répondent aux enjeux prioritaires suivants tout en s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique :

- Structuration d'une offre de service diversifiée et de qualité ;
- Développement de l'économie et de l'emploi ;
- Qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- Valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural / culturel,...

Avec l'appui de la Communauté d'agglomération et des services de la Région, du Département et du CAUE, la commune de Saint-Lys a finalisé son projet de contrat « bourg-centre 2019-2021. Ce contrat décrit la stratégie de développement de la commune à court, moyen et long terme et présente le 1^{er} programme pluriannuel de sa mise en œuvre pour la période 2019-2021.

Ce contrat a fait l'objet d'une validation lors du comité de pilotage du 7 novembre 2019 qui a réuni l'ensemble des signataires de ces contrats : le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Muretain Agglo et Saint-Lys.

Comme pour le Contrat Territorial Occitanie Pyrénées-Méditerranée du Muretain 2018-2021 sur lequel s'adosse la politique bourg centre, le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services du Muretain Agglo qui coordonnent la mise en œuvre de ce dispositif sur son territoire.

Le projet de contrat « bourg centre » 2019-2021 sera annexé à la délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal **D'APPROUVER** le Contrat « Bourg Centre » 2019/2021 de la Commune de Saint-Lys et **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : au nom de notre groupe, puisqu'il nous a été dit que l'on nous donnerait les documents...

Monsieur le Maire : justement j'allais annoncer que nous ne délibérons pas ce soir. Effectivement, la Région nous a imposé des modifications tardives, donc nous n'avons pas pu vous envoyer les documents ; nous avons décidé de faire la présentation et le débat et nous ferons un Conseil Municipal exceptionnel le 02 décembre. Par contre, nous allons faire la proposition et le débat et ensuite on vous donnera le temps d'avoir tous les documents nécessaires pour travailler sur cette délibération.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : mais cela ne change pas le fond du problème quand même, on va nous faire une présentation, mais on aurait quand même aimé avoir les documents auparavant ; notre groupe ne participera pas à ce débat dans ces conditions, puisque l'on n'a pas eu les documents, on va nous présenter quelque chose sans que l'on n'ait pu y travailler dessus, cela pose problème quand même.

Monsieur le Maire : comme vous le souhaitez, puisque cette présentation est là pour vous exposer l'ensemble des éléments, donc cela vous regarde la façon dont vous appréhendez les choses.

Monsieur Thierry ANDRAU : pour notre groupe, vu que l'on n'a pas eu les éléments, on ne participera pas non plus au débat. Comment vous voulez-vous que l'on vous pose des questions si le débat a eu lieu et qu'on ne pourra l'étudier qu'après ? Cela paraît absolument impossible.

Monsieur le Maire : l'objectif est de vous donner l'ensemble des éléments pour que justement vous puissiez après appréhender...

Monsieur Thierry ANDRAU : est-ce qu'il y aura le débat plus tard alors ?

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

2/12

Monsieur le Maire : oui bien sûr. C'est vous donner l'ensemble des éléments pour que vous puissiez appréhender les contours de ce dossier.

Monsieur Patrick LASSEUBE : bonsoir, il me paraît évident que les documents devraient être remis, ce soir, même maintenant, pour que l'on puisse d'abord en prendre connaissance tout en écoutant l'exposé qui va être fait, donc je ne comprends pas. Alors donnez-moi la raison réelle, pour quelle raison nous n'avons pas les documents ce soir, alors qu'une délibération était inscrite à l'ordre du jour ? Je pense quand même que vous aviez les éléments pour inscrire la délibération à l'ordre du jour, sinon je ne comprends pas comment un Elu peut inscrire quelque chose, dont il n'aurait pas les éléments. Dites-nous pour quelles raisons nous n'avons pas le dossier ce soir ? Et je ne vais pas vous demander sur quoi vous vous êtes appuyés pour inscrire celle-ci quand même à l'ordre du jour ? Merci.

Monsieur le Maire : comme je vous l'ai dit, c'est un dossier qui est travaillé avec la Région, qui nous a imposé des modifications de dernière minute ; nous devons envoyer le contrat qui d'ailleurs a été voté en Conseil Communautaire à l'Agglomération ; c'est un document de 50 pages, on aurait pu vous l'envoyer sans anticiper sur ce qui va être dit, pour en prendre connaissance, mais cela me paraissait difficile dans le temps imparti, donc on a choisi de vous présenter quand même l'ensemble des éléments et ensuite de reconvoquer un Conseil Municipal pour que chacun puisse se positionner et avoir les éléments.

Nous avons donc fait le choix de vous proposer au-delà du contrat cadre réglementaire, une présentation complète et détaillée de ce projet global de valorisation et de développement de notre Commune avec son territoire tel que nous l'imaginons pour les 10 – 15 années à venir. Ce contrat Bourg-Centre est une réponse à un acte de candidature pour un accompagnement des Communes urbaines par la Région Occitanie dans la définition d'un Bourg Centre attractif. Il ne s'agit en aucun cas de valider l'exécution de quelconques projets d'aménagement. La Région a décidé d'accompagner les Communes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation. Cette nouvelle politique se traduira par la mise à disposition d'un bouquet de dispositifs qui pourront être mobilisés sur mesure en fonction des spécificités et du projet global de chaque Bourg Centre. L'Agglomération a délibéré en décembre 2018, nous avons la contrainte de la programmation régionale au 7 novembre 2019 ; l'appel d'offres de Saint-Lys a été lancé en mai 2019, notifiée en août 2019 et effectif en septembre 2019. Saint-Lys possède une forte et singularité liée à la qualité de son patrimoine bâti et naturel, son historique, son histoire, Bastide en 1820, topographique avec les margelles du Touch, les côteaux du Saves, les cours d'eau, les affluents sont le rayonnement d'un chef-lieu de Canton et notre ville est attractive et rayonne à l'échelle du bassin de vie (11 Communes de l'agglomération, statistiques INSEE). Son rôle de polarité comme centre de vie économique et sociale est identifié dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) où Saint-Lys est défini comme un pôle de service structurant du territoire, ce qui confirme si besoin l'attractivité de Saint-Lys et son statut de Bourg Centre. Les diagnostics et enjeux locaux sont identifiés, notre action depuis 2016 s'inscrit dans la prise en compte et dans la cohérence des actions qui sont menées, d'amélioration tant des services à destination de nos administrés que des équipements collectifs. Par exemple, c'est la création d'un service mutualisé ADS, donc instruction du droit des sols, c'est une économie d'échelle, un service de proximité renforcé et un service de territoire. Accompagnement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, le classement, avec le travail avec l'ARS en zone d'action complémentaire qui permet l'accompagnement financier des médecins par l'Etat. Amélioration des équipements publics à rayonnement intra-communautaire. L'Escalys avec le choix de réhabiliter notre patrimoine, qui est un choix plus éco-énergétique que la démolition et la construction d'un nouveau bâtiment, doublé d'une volonté de mutualisation et de convertibilité

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

du bâti pour des usages évolutifs et prolongés. L'intégration des usagers dans la gestion du site pour une vraie co-construction à toutes les étapes, les consommateurs deviennent si on peut dire, « consom-acteurs ». Le projet de rapprochement MJC Centre Social est un projet novateur et soutenu par la CAF est là pour porter cette vision. Nous avons pris en considération la menace d'effondrement des tribunes du stade du rugby et proposé un projet pour rendre cet équipement à ces utilisateurs tout en intégrant une salle mutualisée. Nous avons également lancé l'extension du complexe sportif couvert, le COSEC, indispensable à nos collégiens et à nos associations sportives. Nous avons mis en œuvre des actions combinées dans le cadre des connexions de mobilité, les continuités piétonnes avec Bouet, Languedoc, Escalys et centre-ville et Bellevue avenue Famille LECHARPE, Boulevard de la Piscine, centre-ville. Réalisé des acquisitions foncières pour anticiper et permettre les continuités futures. Intégration du schéma communal au plan de mobilité intercommunautaire et favorisation de l'émergence de projet par le projet participatif en impliquant chaque individu de la Commune dès 16 ans. Ce contrat Bourg-Centre viendra nourrir et compléter également le PLU. L'ouverture en date du tronçon n°5 de la voie de contournement de Saint-Lys, et celle à venir du tronçon n°6 au premier semestre 2020 vont profondément modifier les flux de véhicules en centre-ville et particulièrement ceux des poids-lourds. Nous devons aujourd'hui, nous Communes, nous saisir de cette mutation pour libérer le Centre Bourg et créer des espaces publics que Saint-Lys mérite et qui n'a jamais fait l'objet d'une étude globale. Nous pensons que la Collectivité a besoin de professionnels aguerris pour accompagner dans ce contexte de transition. Je vais donc inviter ce soir à la table du Conseil Municipal Madame Laurence BORREDON, urbaniste au sein de la SARL Agence TORRES BORREDON et mandataire du Groupement PUVA PALENCA X GME qui accompagne la Commune dans la mise en place de cette stratégie globale de développement. Elle est secondée par une équipe pluridisciplinaire, composée d'urbanistes, d'architectes paysagistes et designers, de géomètres et d'ingénieurs. Je propose donc à Madame BORREDON de prendre le relai afin de présenter le diagnostic et les enjeux que vous avez menés sur notre territoire et la stratégie globale que nous avons ensemble retenue, et ce de façon à vous donner justement le maximum d'informations pour pouvoir ensuite vous positionner sur la délibération qui vous sera proposée le 2 décembre.

(Intervention et présentation du projet Contrat Bourg Centre par Madame BORRODON)

Monsieur le Maire : comme je vous l'ai dit, nous sommes dans une démarche de présentation et d'informations, pour que vous ayez en mains toutes les clés, afin que nous puissions échanger et construire ensemble l'avenir de notre Commune.

Cette délibération a été reportée au 02 décembre 2019 (Conseil Municipal exceptionnel).

(rapporteur : Monsieur le Maire)

19 x 95 - Finances Locales – Révision libre des attributions de compensation 2019

La Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo a transmis les modifications portant sur les attributions de compensations selon les modalités suivantes :

Communes	AC provisoire 2019 = AC 2018 définitive	Variation d'AC fonctionnement	AC Fonctionnement	AC Investissement (bilan voirie 2018)
EAUNES	-276 141 €		-276 141 €	-672 924 €
FONSORBES	-1 313 179 €	26 832 €	-1 286 347 €	-57 737 €
LABARTHE SUR LEZE	-195 865 €		-195 865 €	-278 491 €

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

LABASTIDETTE	-146 591 €		-146 591 €	-86 003 €
LAVERNOSE-LACASSE	-187 148 €	-4 763 €	-191 911 €	-41 796 €
LE FAUGA	-64 785 €		-64 785 €	
MURET	1 399 578 €		1 399 578 €	-2 612 720 €
PINSAGUEL	96 795 €	-11 474 €	85 321 €	
PINS JUSTARET	-127 810 €	-3 825 €	-131 635 €	
PORTET SUR GARONNE	5 249 362 €	200 000 €	5 449 362 €	
ROQUETTES	5 466 €		5 466 €	
SAINT CLAR DE RIVIERE	-147 825 €		-147 825 €	
SAINT HILAIRE	-76 412 €	-1 071 €	-77 483 €	
SAINT LYS	-758 705 €	-1 912 €	-760 617 €	
SAUBENS	-255 198 €	30 000 €	-225 198 €	
VILLATE	-29 078 €		-29 078 €	
FROUZINS	-493 358 €	952 €	-492 406 €	-3 853 €
LAMASQUERE	-90 912 €		-90 912 €	-53 418 €
ROQUES S/ GARONNE	961 040 €		961 040 €	
SEYSSES	-505 900 €	19 155 €	-486 746 €	-652 620 €
BONREPOS S/ AUSSONNELLE	37 767 €		37 767 €	
BRAGAYRAC	27 500 €		27 500 €	-7 619 €
EMPEAUX	16 561 €		16 561 €	-2 249 €
SABONNERES	1 005 €		1 005 €	
SAIGUEDE	24 436 €	-100 €	24 336 €	
SAINT THOMAS	22 631 €		22 631 €	
TOTAL	3 173 233 €	253 794 €	3 427 026 €	-4 469 432 €

Actualisation de l'annuité d'emprunt voirie pour Saint Lys (- 1 912 €)

La Commune assurant le financement de sa compétence à 50 % par l'emprunt cela génère, pour 2019, une annuité supplémentaire de 1 912 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la révision libre modifiant l'attribution de compensation 2019 de la Commune de Saint-Lys selon un montant de **760 617,00 €**.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 96 - Finances Locales – Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal)

Afin de donner plus de lisibilité au projet et dans un souci de transparence, l'AP / CP de la rénovation et de l'extension des tribunes du stade (marché hors désamiantage) est créée selon les conditions suivantes :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2019 (estimé)	Crédits de paiement 2020 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Rénovation et	1 200 000 €	200 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

5/12

extension des tribunes du stade (opération 46 – article 2138)				
---	--	--	--	--

Le Conseil Municipal **DECIDE** de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade comme exposé ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : quand vous dites qu'il y a des demandes de subvention, pourrait-on savoir auprès de quel organisme vous les avez demandées ? Merci.

Monsieur Denis PERY : le dossier est en cours d'instruction auprès de la Région.

Monsieur le Maire : justement l'étude du contrat Bourg Centre permettra à la Région de nous subventionner sur ce type d'équipements, puisqu'ils s'inscrivent dans un schéma général de réalisation de la Commune, d'où l'intérêt pour Saint-Lys d'adhérer à ce contrat.

Monsieur Denis PERY : nous avons déposé le dossier pour la DETR, qui a été refusé, nous n'avons pas droit aux subventions du Ministère des Sports, nous avons sollicité la Fédération de rugby qui n'a pas donné suite à notre demande. Nous avons sollicité le maximum de partenaires à la fois étatiques et institutionnels.

19 x 97 - Finances Locales – Subvention aux associations 2019 – Classes transplantées – Collège Léo Ferré

Lors du Conseil Municipal du 20 mai 2019, **une subvention de 1 200 € a été accordée aux classes transplantées pour l'année 2019.**

Le versement de cette subvention est conditionné par la présentation d'un projet précis. Aussi et sachant que le Collège Léo FERRE nous a remis le projet demandé, il est proposé de lui verser la subvention de 500 € pour l'organisation des classes de découvertes conformément au récapitulatif joint.

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer un montant de 500 euros au Collège Léo Ferré pour l'organisation des classes de découvertes en Grèce. »

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Fabrice PLANCHON)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 98 - Finances Locales – Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G) – Nouvelle procédure petits travaux urgents

Afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais de petits travaux inopinés relevant de la compétence du S.D.E.H.G, il est proposé de voter une enveloppe financière prévisionnelle **pour l'année 2020 de 10 000 € maximum de participation communale.**

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du S.D.E.H.G resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du S.D.E.H.G pour les opérations concernées.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

Le Conseil Municipal **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € et **CHARGE** Monsieur le Maire :

- **D'adresser par écrit au Président du S.D.E.H.G les demandes de travaux correspondantes ;**
- **De valider les études détaillées transmises par le S.D.E.H.G ;**
- **De valider la participation de la commune ;**
- **D'assurer le suivi des participations communales engagées.**

Il est précisé qu'à chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la Commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 99 - Commande Publique – Marchés publics – Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Modificatif

Par délibération n°17 x 81 du 03 juillet 2017, le Conseil Municipal a désigné les membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- Pour la liste du groupe majoritaire « Saint-Lys ensemble » :

Madame et Messieurs Jean-Jacques MAGNAVAL, Philippe LANDES, Christophe SOLOMIAC et Audrey PIGOZZO, Titulaires ;

Madame et Messieurs Céline BRUNIERA, Patrice LARRIEU, Jean-Luc JOUSSE, Suppléants.

- Pour la liste du groupe minoritaire « L'Alternative pour Saint-Lys » :

Monsieur Patrick LASSEUBE, Titulaire ;

Madame Catherine RENAUX, Suppléante.

En raison des démissions de Madame Audrey PIGOZZO et de Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL et conformément à l'article 22 III du Code des Marchés Publics, il est procédé à la titularisation du premier et deuxième suppléant inscrit sur la même liste que les titulaires, en l'occurrence, **Madame Céline BRUNIERA et Monsieur Patrice LARRIEU.**

Le Conseil Municipal **DESIGNE donc** :

Madame Céline BRUNIERA et Monsieur Patrice LARRIEU comme membres titulaires appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

La nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

- Pour la liste du groupe majoritaire « Saint-Lys ensemble » :

Madame et Messieurs Philippe LANDES, Christophe SOLOMIAC, Céline BRUNIERA, Patrice LARRIEU, Titulaires ;

Monsieur Jean-Luc JOUSSE, Suppléant.

- Pour la liste du groupe minoritaire « L'alternative pour Saint-Lys » :

Monsieur Patrick LASSEUBE, Titulaire ;

Madame Catherine RENAUX, Suppléante.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

7/12

Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 8

19 x 100 - Fonction Publique – Nomination – Création de poste d'Adjoint du patrimoine et mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent est recruté **à compter du 15 janvier 2020 à la médiathèque en tant que chargé d'accueil et d'animation, à temps complet.**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la création du poste d'Adjoint du patrimoine, à temps complet.

Les crédits correspondant à cette création de poste sera inscrit au budget 2020 et le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence.

Monsieur Thierry ANDRAU : *tout simplement quel est l'intérêt de créer ce poste à 2 mois d'une élection ?*

Monsieur le Maire : *je pense que malgré les élections, la Collectivité continue de fonctionner et la Médiathèque aussi d'ailleurs ; comme je vous l'avais expliqué au dernier Conseil Municipal, nous avons fait un nettoyage du tableau des effectifs, car il est impossible, au vu du nombre de postes ouverts de savoir où on en était ; nous avons donc fait ce nettoyage. Aujourd'hui, nous avons remplacé le poste de Monsieur Xavier BORDES, pour ne pas le citer, qui est revenu au service communication et nous avons remplacé ce poste vacant tout simplement à la Médiathèque. C'est un remplacement d'un poste qui était déjà ouvert, mais comme il a été nettoyé dans le tableau des effectifs, on le réouvre avec le bon grade et le bon niveau.*

(Monsieur Thierry ANDRAU non enregistré car non appuyé sur les micros)

Monsieur le Maire : *il fallait lancer le recrutement et on ouvre le poste une fois que celui-ci est adapté au candidat qui a été choisi, ce qui évite d'avoir après des postes ouverts dans tous les sens, justement, et qu'après il faut refermer. Cette personne arrivera au 15 janvier, c'est ce qui est prévu ; le poste sera ouvert et on pourra l'accueillir en bonne et due forme pour assurer bien entendu le service à la Médiathèque qui est aujourd'hui assuré par un agent contractuel.*

(rapporteur : Monsieur Jean-Luc JOUSSE)

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

19 x 101- Fonction Publique – Personnel – Attribution de chèques cadeaux

La Commune de Saint-Lys propose d'attribuer à chaque employé municipal, au titre de la politique sociale, des chèques cadeaux d'un montant de **50 euros par agent**.
Ces chèques seront valables pour tous les rayons, sauf alimentaire.

Evènement concerné : **Noël des agents 2019.**

La Société Chèque CADHOCS (27-29 avenue des Louvresses – BP 32 – 92234 Gennevilliers Cedex) a été consultée.

Il est précisé que la Commune n'a pas à acquitter de charges sociales sur cette dotation.

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution de chèques CADEAUX d'une valeur de **50,00 € par agent**.

Les bénéficiaires sont les agents fonctionnaires rémunérés par la Commune au 31 décembre 2019 ; pour les agents contractuels le contrat ou les contrats doivent être valides du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 en continu.

(rapporteur : Monsieur Jean-Luc JOUSSE)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION DU MAIRE

→ TABLEAU DE SUIVI DE LA DGF DE 2015 A 2019

Monsieur Denis PERY : suite à votre demande Monsieur LASSEUBE, vous trouverez le document présentant la DGF de 2015 à 2019 avec les pourcentages d'évolution.

→ REPONSE DE MONSIEUR PERY A MONSIEUR TENE SUITE QUESTION AU CM 16 SEPTEMBRE

Monsieur le Maire : Monsieur TENE avait posé une question relative au tableau des congés payés sur les ATSEMS.

Monsieur Denis PERY : la question était « pourquoi il a été pris le taux de 14,42 % de congés contre 10 % habituellement » : le Muretain Agglo nous a précisé ceci : ils rémunèrent 1 820 heures pour un agent titulaire travaillant 1 590 heures, ce qui représente 14,47 % de congés et ce pourcentage est minoré avec la présence d'agents horaires.

Il y avait une autre question de Monsieur TENE suite à l'effet GVT : pour le moment le Muretain Agglo mesure l'effet GVT à hauteur d'1,25 %, qui peut être potentiellement imputé à partir du 1^{er} janvier 2020 sur l'attribution de compensation sur les trois services du Muretain Agglo.

→ RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SIECT

Présentation par Monsieur Jean-François SUTRA.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on a remarqué que le taux est de 76 %, ce qui veut dire qu'il y a 24 % de l'eau produite qui part toujours dans la nature et qui est payée par les gens. Il n'y a pas de progression, malgré les discours qu'avait tenu Monsieur ACAYGUER pour justifier de l'importante augmentation du prix de l'eau ces dernières années et ça continue d'augmenter ; or il y a eu des investissements de fait, mais cela ne se traduit pas par une amélioration de ce taux, on perd énormément d'eaux, bien plus que la moyenne nationale, vous avez oublié de le mentionner. Donc ce ne sont pas du tout de bons résultats pour nous et on continue d'augmenter, car l'eau perdue nous la payons aussi ; il y a quand même un souci, le réseau est vieillissant, il y a un besoin d'investissement, il y a eu un effort de fait de la part des gens important, ça continue d'augmenter au-delà de l'inflation d'ailleurs et pour un résultat qui cette année est nul de ce côté-là.

Monsieur Jean-François SUTRA : je vais essayer de répondre à ces jugements. Au niveau des investissements et du prix de l'eau, les investissements ont porté essentiellement sur les réservoirs dont le dernier à Bérat, mais également dans les années précédentes ; 13 millions ont été investis pour la requalification et l'augmentation en volume de production de l'usine du LHERM, qui s'est dotée dans la file de production de membranes, d'ultrafiltrations, procédé qui est assez peu courant en France et qui va justement permettre au Syndicat et qui permet déjà d'avoir une haute qualité de l'eau et notamment qui va commencer à s'intéresser à la partie des micropolluants qui peuvent être retrouvés. En ce qui concerne votre jugement, que je trouve assez sévère sur le pourcentage de

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

fuites : aujourd'hui, le Conseil Départemental est en train de réaliser le Schéma Directeur Départemental de l'Eau et lors de la dernière réunion, il a été bien mentionné que sur les Syndicats à vocations les plus rurales, le pourcentage de fuites est plutôt aux alentours de 65 % ; le pourcentage de la moyenne nationale contrairement à ce que vous affirmez s'élève bien aux alentours de 75 % ; seules les villes comme Toulouse Métropole ont des rendements qui sont bien meilleurs puisque le kilométrage de canalisations est bien inférieur et que les abonnés sont donc à une densification plus importante. Il faut bien remarquer que ce Syndicat, comme je vous l'ai dit au début, ce qui est normal, a 1 500 km de canalisations qui sont renouvelées pour partie en fonction du Schéma Directeur, mais l'urgence pour ce Syndicat et le nôtre, puisque nous avons délégué la compétence, c'est aussi de fournir en quantité et en qualité de l'eau potable à ces abonnés et notamment à la progression de l'accueil des abonnés sur son territoire de 53 Communes.

Monsieur Nicolas REY-BEYTHBEDER : j'avais compris à moins que je comprenne très mal les choses, il y a quand même une urgence sur les fuites, c'est ce qui nous avait été dit aussi. Là ce n'est plus une urgence ?

Monsieur Jean-François SUTRA : je n'ai pas dit ça, j'ai dit qu'il y avait d'abord eu le travail sur les usines avec des augmentations de production 50 % sur l'usine du LHERM, l'usine du Fousseret va être mis en route mais également il y a aussi la recherche de fuites, qui est aussi subventionnée par l'Agence Adour Garonne, qui a un programme de subvention pour la recherche de fuites et pour cela le Syndicat a installé davantage de compteurs et de sectorisation sur son réseau.

Monsieur Patrick LASSEUBE : effectivement la présentation des chiffres n'est pas tout à fait convaincante et je vais vous en faire une brève, qui va être bien plus parlante : on produit donc à l'usine du LHERM, 5,2 millions m³ d'eau potable et du Fousseret, donc c'est l'ensemble du Syndicat ; sont payés par ceux qui utilisent l'eau, 3,9 millions m³ ; effectivement il y a 1,3 millions m³ qui correspondent aux fuites, soit 10 000 branchements ! Alors si le Syndicat était vertueux et je crois qu'il ne fera jamais les efforts nécessaires car tout le monde le sait, l'eau produite est de toute façon payée, donc les 5,2 millions m³ sont payés par ceux qui ne consomment que 3,9 millions m³, ça déjà le Syndicat n'est pas très vertueux là-dessus. Ça va continuer, il n'y a pas d'amélioration cette année, il n'y en avait pas la dernière fois, il n'y en a jamais ! D'accord, le réseau, le « ceci, le cela » mais en attendant ce sont les consommateurs qui payent intégralement les fuites et ce n'est pas normal. Donc si le Syndicat veut être un peu vertueux, il devrait prendre en charge une partie quand même de l'eau qui fuit, parce que quand même ce Syndicat est géré par des Elus depuis toujours, là nous ne sommes pas dans le privé mais dans du public ; effectivement je vois quand même qu'il n'y a pas d'effort, malgré les améliorations, comme l'usine du LHERM avec les membranes : ok, on puise l'eau dans le canal de Saint-Martory et on le puise aussi dans le Touch. Effectivement on a besoin de choses très performantes, parce que l'alimentation en eau pour la distribution n'est pas terrible, nous ne sommes pas sur la Montagne Noire, ni sur les Pyrénées, on est uniquement sur le canal de Saint-Martory qui vient de la Garonne mais pendant 1 mois, et le mois de mars le plus terrible, on est sur le Touch avec la mauvaise qualité et surtout bien sûr le Touch draine des micro-alluvions d'où la nécessité d'avoir ces membranes. Donc moi je regrette mais le Syndicat n'est pas vertueux et en plus quand même il abuse les consommateurs dans la mesure où d'une année sur l'autre et c'est récurrent, il n'y a aucune amélioration, sur les fuites sur les réseaux.

Monsieur Jean-François SUTRA : je vais répondre à Monsieur LASSEUBE : en ce qui concerne le pourcentage du rendement, comme je vous l'ai expliqué, je ne sais pas s'il est très vertueux, mais au moins il l'est pour un Syndicat qui est plutôt rural, avec son dimensionnement de réseaux à 1 500 km, réalisé entre 1950 et 1970, quand il y a eu un effort d'investissement général pour amener l'eau à toutes les habitations, y compris les fermes les plus reculées ; en ce qui concerne ce rendement, à aujourd'hui, bien sûr on peut toujours l'augmenter, mais il ne faudra pas penser que ce rendement

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

10/12

soit aussi élevé que dans un Syndicat d'une Métropole, par exemple. Ensuite quand vous nous dites, la qualité de l'eau brute, qui alimente l'usine pendant 11 mois, c'est celle du canal de Saint-Martory, qui vient du captage à Palaminy et qui vient bien quand même de l'eau des Pyrénées. Ensuite pour ce qui est du 11^{ème} mois quand le canal est fermé, je vous rappellerai qu'il ne s'agit pas du Touch mais de la Louge, cela donne la connaissance du secteur. Ensuite cette Louge est alimentée par la retenue de la Bure qui a une partie de sa masse d'eau préservée pour l'alimentation de l'usine du SIECT.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : quand vous dites que le réseau est surtout rural, si on regarde en terme de population, c'est principalement une population urbaine donc on a un réseau mixte ; il faut arrêter avec ce mythe de réseau essentiellement rural. Ce n'est pas vrai, la grande majorité des abonnés de l'eau sont en urbain.

Monsieur Jean-François SUTRA : on est bien d'accord que la densité est bien sur la partie Nord et la partie Est du Syndicat, donc sur un petit kilométrage de canalisations, mais le reste ce sont bien les canalisations qui passent dans la partie agricole qui sont les plus longues et donc c'est là où la recherche est la plus difficile et où la sectorisation qui a été réalisée depuis des années permet au Syndicat de rénover ces canalisations en fonction des fuites. Il ne faut donc pas dire que c'est parce qu'il y a plus d'abonnés dans la partie Nord, que le pourcentage de rendement doit être supérieur.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ce qui serait quand même intéressant parce que là on n'a qu'un chiffre, serait de savoir où sont les fuites ?

Monsieur Jean-François SUTRA : le Syndicat et ses agents y travaillent en permanence ! Il ne faut pas penser que le Syndicat n'a pas pris en compte cette problématique ou que les agents du Syndicat ne sont pas aptes effectivement à rendre le meilleur service public.

Monsieur Patrick LASSEUBE : effectivement je disais le Touch mais c'est la Louge, mais c'est encore pire, pour ceux qui connaissent la Louge, tout le monde ne la connaît pas, c'est encore plus petit que le Touch. Donc l'approvisionnement en eau n'est pas terrible, là non plus.

Monsieur Jean-François SUTRA : mais ce n'est pas parce qu'il y a un petit ruisseau des Pyrénées, qu'il est plus pollué qu'une grande rivière.

Monsieur Patrick LASSEUBE : attendez la Louge petit ruisseau des Pyrénées ? La Louge ne prend pas sa source dans les Pyrénées !

Monsieur le Maire : s'il vous plaît Monsieur LASSEUBE, posez votre question, on va peut-être revenir à un débat plus général.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je voulais dire que s'il y avait aujourd'hui plus de raccordements à faire de fermes isolées que de lotissements dans notre partie, ça se saurait ! Question que je vous pose pour la prochaine fois, si toutefois nous sommes autour de la table la prochaine fois, mais ça serait intéressant de savoir la proportion aujourd'hui dans les nouveaux branchements : où elle se situe ? Ils doivent se situer plus en zone urbaine, péri-urbaine qu'en profond rural. Bien sûr que l'on sait où sont les fuites ! Donc je m'étonne qu'à un moment donné on ne puisse pas concentrer, parce qu'il ne s'agit pas de résorber toutes les fuites mais quand même, on sait qu'il y a des parties du réseau qui sont particulièrement poreuses et un apport d'investissement pour réduire sur ces parties du réseau serait souhaitable, or rien ne se fait ! On nous promène avec des chiffres. Je vous demande donc de nous donner, d'ailleurs vous pouvez nous le transmettre au prochain Conseil Municipal, mais en tout cas ce n'est pas l'ouverture de réseaux dans le rural profond qui nous met dans une situation telle que l'on est. On est de plus en plus, et cela date déjà depuis quelques dizaines d'années, dans un réseau péri-urbain et urbain, plutôt que dans un réseau rural et qui le resterait.

Monsieur Jean-François SUTRA : le problème c'est la rénovation de ce réseau historique et rural, personne n'a dit que c'était parce qu'il y avait plus de branchements dans la partie rurale qu'il y

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

11/12

avait plus de fuites ; là je pense que ce que vous faites comme assimilation n'est pas digne de la vérité.

Monsieur le Maire : je pense que nous allons arrêter ce débat parce que nous sommes autour d'une table d'un Conseil Municipal. Je pense que les réponses techniques à des problématiques importantes qui concernent notre territoire tout le monde les a, on l'entend ; on va rentrer dans une période de campagne électorale. Je rappelle que les élections sont en mars 2020, que jusque là nous avons amené les affaires de la Commune dans la construction et pour le bien de nos administrés. Ensuite, les réponses techniques à des problématiques de Syndicat ou autres, tout le monde a un moment donné a un avis ; donc j'ai bien entendu, vous avez un avis sur les fuites, nous avons tous des avis sur ce qu'il faudrait faire, le monde parfait n'existe pas. Je pense que nous avons un Syndicat où les agents sont impliqués, travaillent avec les difficultés liées à une historique et à un état des lieux qui fait que quand même quand on regarde la carte et que l'on part du LHERM, nous sommes bien dans un milieu plutôt rural, au moins au sud du Syndicat.

→ **RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SDEHG**

Présentation par Monsieur Christophe SOLOMIAC.

Monsieur Thierry ANDRAU : est-ce qu'il y a une part du photovoltaïque dans ce rapport ?

Monsieur le Maire : pas sur le rapport de 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Secrétaire de séance,
Catherine LOUIT



MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

12/12